

VOUS RECHERCHEZ UN LOGEMENT LOCATIF SUR LE PAYS VOIRONNAIS ?

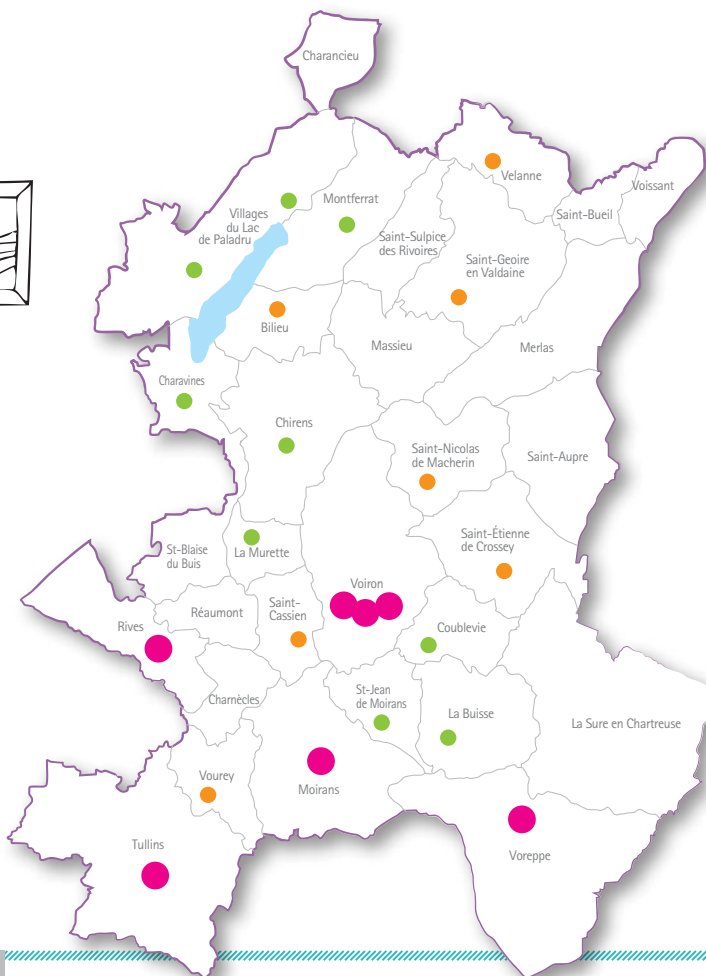
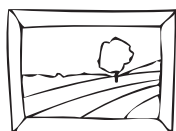
Vous souhaitez être **informé et conseillé**
dans vos démarches ?



➤ **GUIDE PRATIQUE**

OÙ VOUS ADRESSER ?

➤ Pour mieux vous informer, vous conseiller, pour garantir un service équivalent pour tous sur le territoire intercommunal, le Pays Voironnais organise un service d'accueil des demandeurs de logements sociaux. Afin de maintenir un service de proximité, il repose sur les CCAS, les communes et les bailleurs.



● Pour déposer votre demande, la mettre à jour ou obtenir un conseil personnalisé :

> Agence Alpes Isère
Habitat Voiron
04 76 20 50 50

> CCAS de Tullins
04 76 07 40 00

> Agence Pluralis Voiron
04 76 67 24 24

> CCAS de Voiron
04 76 67 27 39

> CCAS de Moirans
04 76 35 77 22

> CCAS de Voreppe
04 76 50 81 26

> CCAS de Rives
04 76 65 37 79

● Pour mettre à jour votre demande ou suivre votre dossier :

> Charavines
04 76 06 60 09

> Montferrat
04 76 32 30 02

> Chirens
04 76 35 20 28

> Saint-Jean de Moirans
04 76 35 32 57

> Coublevie
04 76 05 15 39

> Villages du Lac de Paladru :
04 76 32 30 53

> La Buisse
04 76 55 00 78

> La Murette
04 76 05 29 25

● Pour une information d'ordre général (procédure...) :

> Bilieu
04 76 06 62 41

> Saint-Nicolas de Macherin
04 76 06 01 54

> Saint-Cassien
04 76 05 19 86

> Velanne
04 76 07 61 15

> Saint-Étienne de Crossey
04 76 06 00 11

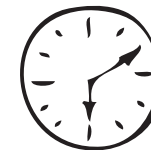
> Vourey
04 76 07 05 19

> Saint-Geoire en Valdaine
04 76 07 51 07

Pour faciliter vos démarches, vous pouvez déposer, modifier ou renouveler votre demande de logement en ligne ou via l'application smartphone !



Rendez-vous sur
www.demande-logement-social.gouv.fr
ou sur l'application mobile «ma demande de logement social»



DU DÉPÔT DE MA DEMANDE DE LOGEMENT JUSQU'À LA SIGNATURE DU BAIL : JE SUIS ACTEUR

DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

➤ **en ligne :** munissez-vous de votre justificatif d'identité, de votre numéro de Sécurité Sociale et de votre adresse mail. Vous recevrez un mail confirmant votre inscription avec votre numéro de dossier.

➤ **en récupérant le formulaire de demande** auprès d'un guichet ou en le téléchargeant. Transmettez votre dossier complété à un guichet enregistreur (*guichets* ●).

Une attestation indiquant votre numéro de dossier vous sera transmise sous 1 mois.

Une cotation sera appliquée en fonction des éléments de votre demande, pour permettre de vous situer par rapport aux demandes similaires.

Le dossier de demande doit être complètement rempli. Les informations seront vérifiées.

Les pièces justificatives pour déposer une demande : **justificatif d'identité (CNI ou titre de séjour) et avis d'impôt N-2.**

Une seule demande suffit !
Enregistrée sur le fichier des demandeurs, elle est visible par tous les bailleurs et réservataires du Département !

Votre situation a évolué (*ressources...*) ? Pensez à modifier votre dossier en ligne, ou auprès d'un guichet.

RECHERCHER UN LOGEMENT SOCIAL

- Consultez les offres en lignes sur **Bienveo.fr**, et sur **AL'in.fr** pour les salariés.
- Candidatez sur le logement de votre choix.

Le délai moyen sur le Pays Voironnais est de 14 mois. Plus vous élargissez vos choix de communes, quartiers, plus vous augmentez vos chances d'avoir une proposition.

SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POUVEZ ÊTRE REÇU EN ENTRETIEN PAR UN PROFESSIONNEL

- pour des informations sur le suivi de votre dossier et sur votre cotation,
- pour être conseillé dans votre démarche,
- si vous avez besoin d'aide.

Choisissez votre guichet en fonction de vos besoins ! (*type d'information souhaité, localisation...*).



UN LOGEMENT SE LIBÈRE...

- Les réservataires proposent au bailleur des ménages (*au moins 3*) selon les critères de priorité.
- Pour les offres en ligne, ce sont les demandeurs eux-mêmes qui proposent leurs candidatures !

LE BAILLEUR ORGANISE UNE VISITE DU LOGEMENT

- Le bailleur propose une visite aux ménages.
- Certains bailleurs proposent des visites après la commission d'attribution.

Les réservataires et les bailleurs vous demanderont des pièces complémentaires pour étudier votre demande.

Votre cotation pourra évoluer suite à la vérification de ces justificatifs.

LE LOGEMENT VOUS CONVIENT

LA DÉCISION FINALE EST PRISE PAR LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DU BAILLEUR

- la commission définit un ordre de priorité en fonction des caractéristiques de la demande, du logement proposé, de la cotation.
- propose au ménage prioritaire de signer le bail.

LE LOGEMENT NE VOUS CONVIENT PAS

Votre refus est indiqué dans votre dossier, qui reste actif.

Un refus d'une proposition adaptée peut retarder votre accès au logement.

➤ Pensez à renouveler votre demande chaque année ! Sinon elle sera définitivement radiée.



POUR EN SAVOIR PLUS...

QUE DEVIENT VOTRE DEMANDE ?



FICHER DÉPARTEMENTAL DES DEMANDEURS
*Les demandes sont classées grâce à la cotation**

1900 demandes
actives enregistrées
sur le Pays Voironnais

Lors de la libération d'un logement :

**Soit les ménages candidatent
directement sur les offres
en ligne**

Bienveo.fr
pour tous
les ménages

Al-in.fr
pour les salariés
d'une entreprise privée
d'au moins 10 salariés

**Soit les réservataires proposent
des ménages** en fonction
des caractéristiques du logement
et des priorités d'attribution. *Les réservataires
pourront s'aider de la cotation pour identifier
les dossiers prioritaires.*

Les réservataires : État, communes,
Pays Voironnais, Département,
Action Logement, bailleurs

COMMISSION BAILLEUR

La commission d'attribution (CALEOL) examine les candidatures,
définit un ordre de priorité et attribue le logement.

*La cotation pourra aider les membres de la commission à définir l'ordre de priorité.
Le dossier qui a le plus de points ne sera pas obligatoirement celui qui sera retenu
par la commission : cette dernière tient aussi compte de la situation des ménages
et de l'adéquation avec le logement.*

Environ 750
attributions
par an

Les principaux bailleurs : Pluralis, Alpes Isère
Habitat, SDH...

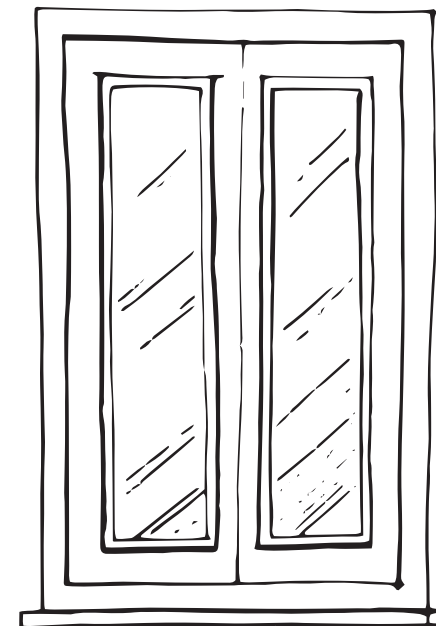
* La cotation consiste à attribuer un nombre de points à chaque demande de logement social en fonction de la situation du demandeur et de sa famille (ressources, emploi, logement actuel, motif de la demande...). Elle vous permet de vous situer par rapport aux autres demandes (demandeurs avec revenus similaires, qui recherchent un logement de la même taille sur la même commune). Votre cotation est accessible sur le site « ma demande de logement social », ou auprès d'un guichet (type conseil ou suivi).

COMMENT LES MÉNAGES SONT-ILS PRIORISÉS ?

➤ Les ménages dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources sont éligibles à un logement social. Pour les prioriser sont pris en compte :

Les critères de priorité

- Les ménages sans logement et hébergés.
- Les ménages dont le logement actuel n'est pas ou plus adapté :
 - > vivant dans un habitat indigne ou précaire,
 - > en situation de sur-occupation manifeste,
 - > en situation de handicap et perte d'autonomie liée à l'âge,
 - > en risque d'endettement avéré,
 - > menacés d'expulsion.
- Les ménages confrontés à un cumul de difficultés.
- Les ménages les plus modestes.
- Les autres ménages prioritaires :
 - > ménages reconnus prioritaires DALO*,
 - > ménages devant être relogés suite à la démolition de leur logement,
 - > les personnes victimes de violences,
 - > les personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée,
 - > les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.



L'ancienneté de la demande

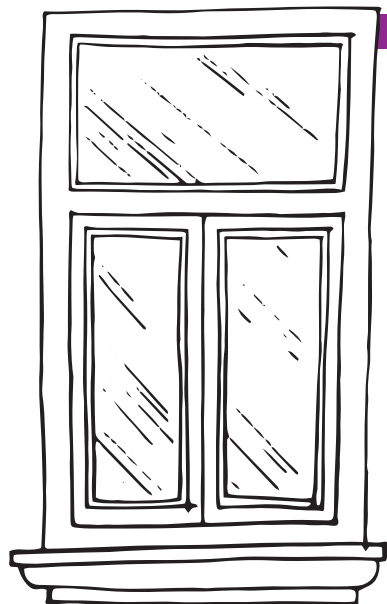
Les critères liés au logement qui se libère

Type de logement (T3...), localisation, coût du loyer et des charges, présence ou pas d'ascenseur, logement adapté pour les personnes à mobilité réduite, etc.

La cotation



* par la commission de médiation
Droit Au Logement Opposable



SITES & CONTACTS

- www.bienveo.fr
> Pour consulter les offres et candidater.
- www.demande-logement-social.gouv.fr
> Pour enregistrer, modifier et renouveler votre demande.
- www.al-in.fr
locatif38.als@actionlogement.fr
> Si vous êtes salarié d'une entreprise privée de 10 salariés et plus.
- cllaj-paysvoironnais@relaisozanam.org
> Si vous avez moins de 30 ans.



Vous voulez en savoir plus ?

➤ Rendez-vous sur le site

www.paysvoironnais.com